

[national@mppac.ca](mailto:national@mppac.ca)

## **Joignons les rangs des membres de la police qui ont droit de parole**

Chers membres de l'APPMC,

En février 2014, on annonçait aux membres de la GRC que le surintendant Doug Anthony remplacerait un des deux membres du Conseil exécutif national des RRF.

Le fait troublant qu'un officier soit sur le CEN est un excellent exemple de l'un des nombreux défis importants engendrés par notre système actuel de représentation des membres.

Nous avons maintenant un officier - un membre de l'équipe de direction – représentant nos membres dans les communications avec la direction. Cela est insensé.

Nous le devons à nous-mêmes et à nos membres de nous comparer aux autres corps policiers de partout ailleurs. Par exemple, en tant que la voix nationale des agents de police de première ligne à l'échelle du Canada, l'Association canadienne de la police offre une perspective unique et axée sur les membres du maintien de l'ordre et de la sécurité publique. La direction d'autres associations de policiers est assurée par les membres afin de protéger et de promouvoir leurs droits et leurs intérêts collectifs.

Ces équipes représentatives d'associations de policiers travaillent ensemble pour mieux servir leurs effectifs, proposant et mettant en place les meilleures solutions possibles - en utilisant la voix de leurs membres, sans qu'elle soit filtrée par la direction.

Ces associations de policiers, qui sont courantes au Canada, ont l'obligation et l'engagement de veiller à ce que les opinions de leurs membres soient relayées avec exactitude au gouvernement, aux faiseurs d'opinion, aux principales parties prenantes et à leur administration. Ces associations sont très actives et très répandues car elles fournissent un réseau de soutien collectif dont le but est d'améliorer la représentation et les conditions de leurs propres membres. Les voix des membres sont fidèlement transmises.

Voilà pourquoi l'ACP est la voix nationale des 52 000 membres de la police à travers le Canada, y compris les policiers actifs dans les 160 services de police à travers le pays. C'est pour assurer cette voix forte, unie et axée sur les membres que ces services de police au Canada font partie d'une association professionnelle indépendante.

C'est ainsi que les relations employeur-employés sont régies partout ailleurs sur la scène policière, et cela fonctionne. Ce processus établi et éprouvé respecte la voix et les points de vue des membres non dirigeants, et leur donne la possibilité de choisir le meilleur moyen de représenter leurs intérêts.

Le contraste avec l'anomalie du PRRF est frappant - nous sommes marginalisés et priés de bien vouloir confier à des officiers et des membres de la direction la représentation de nos membres dans la gestion des relations employeur-employés. Il n'est pas irréaliste de s'attendre à ce que soient étouffées les voix et les perspectives des membres.

Voyons un exemple concret des retombées de notre système actuel de représentation - un rapport récemment rendu public et publié sur le site Web de la GRC montre que le nombre d'agents de la GRC incapables pendant le service devrait presque doubler en moins de 15 ans.

Le rapport signale que la GRC doit faire davantage d'efforts afin de mieux comprendre les causes d'incapacité, d'atténuer les risques et d'améliorer les politiques et les pratiques concernant la santé et la sécurité au travail.

Comment cela se compare-t-il aux autres services de police au Canada qui font partie de l'ACP? Il n'existe aucun point de comparaison puisque leurs conventions collectives mettent en place des mesures préventives pour éviter que ces problèmes ne surviennent.

Il n'y a absolument aucun doute que nous sommes aujourd'hui plus près que jamais de la réalisation d'un objectif qui nous tient à cœur depuis si longtemps, celui d'avoir la possibilité de choisir une association indépendante.

Un système de représentation démocratique des membres de la GRC permettra d'accroître considérablement l'efficacité, la responsabilité et la transparence de notre service de police national.

Nos membres, leurs familles et les personnes que nous servons méritent une association de policiers compétente, professionnelle, digne de respect et de confiance.

Vous méritez que votre voix soit entendue.

---

## **LAISSEZ-NOUS PARLER EN VOTRE NOM**

L'Association professionnelle de la police montée du Canada (APPMC) vise à devenir les représentants syndicaux indépendants de tous les membres non dirigeants de la GRC. L'APPMC a été créée en 2010 pour défendre le droit à la négociation collective des membres réguliers et civils de la GRC de partout au Canada par l'entremise d'une association indépendante. Nous visons l'excellence dans notre conduite et nos obligations. Nous assurons un leadership à tous nos membres sur les questions de justice qui affectent la qualité de vie de tous les Canadiens. L'Association ne sollicite et n'encourage pas le droit de grève. Pour en savoir plus, visitez [www.mppac.ca](http://www.mppac.ca).

Devenez membre dès aujourd'hui et faisons entendre une voix collective sur les questions de travail qui nous concernent tous. Veuillez s'il vous plaît transmettre ce message à vos collègues de la GRC qui ne sont pas encore membres de l'APPMC.

## **Les directeurs du Conseil exécutif national —**

**APPMC | Association professionnelle de la police montée du Canada**

**[MPPAC.CA](http://MPPAC.CA) // [COMMUNICATIONS](#) // [DEVENEZ MEMBRE](#) // [CONTACTEZ-NOUS](#)**